

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01401

Numéro SIREN : 830 596 318

Nom ou dénomination : 2 ME

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2021 sous le numéro de dépôt 19263

Désignation de l'entreprise 2ME Sas Néant *

Adresse de l'entreprise 5 chemin du Collet Rouge 13700 MARIGNANE

Numéro SIRET * 8 3 0 5 9 6 3 1 8 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 0 0 6 2 0 2 1</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 0 0 6 2 0 2 0</u>	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042	30 200	26 200	
	Total I (5)	044	048	30 200	26 200	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		108 660
		Autres * (3)	072	074	113 459	26 340
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	28 886	4 459	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
		Total II	096	098	142 344	139 459
		Total général (I+II)	110	112	172 544	165 659

		PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		100	100	
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		65 989	33 105	
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		36 924	32 883	
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142		104 013	67 089
		Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		4 159	5 348	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	641	64 372	93 222	
	Produits constatés d'avance	174				
		Total III	176		68 531	98 570
	Total général (I + II + III)	180		172 544	165 659	

REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 103 Septies avis de l'Etat et des impôts)		Désignation de l'entreprise		2ME Sas		Exercice N clos le		13 0 0 6 2 0 2 1		Exercice N-1 clos le		13 0 0 6 2 0 2 0		Néant		*			
A - RÉSULTAT COMPTABLE																			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires		209				210									
	Production vendue	biens				215				214									
		services *				217				218	127 800			127 800					
	Production stockée *			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222									
	Production immobilisée *									224									
	Subventions d'exploitation reçues									226									
	Autres produits									230	11 517			1 956					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.			(I)						232	139 317			129 756					
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234								
		Variation de stock (marchandises) *									236								
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238										
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240										
Autres charges externes * :			dont crédit bail : - mobilier - immobilier						242	14 933			24 121						
Impôts, taxes et versements assimilés			dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	896			244	1 871			1 356						
Rémunérations du personnel *									250	62 069			49 904						
Charges sociales (cf. renvoi 380)									252	16 040			15 581						
Dotations aux amortissements *									254										
Dotations aux provisions									256										
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259				262	5			5						
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260														
Total des charges d'exploitation			(II)						264	94 917			90 968						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	44 400			38 788					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers								(III)	280									
	Produits exceptionnels								(IV)	290									
	Charges financières								(V)	294									
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347			(VI)	300									
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348													
	Impôts sur les bénéfices *								(VII)	306	7 476			5 905					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310	36 924			32 883					
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	36 924	314					
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318									
	Provisions non déductibles *									322									
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324	7 476								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés				247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option							(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999									
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													997					
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 septies)		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)		986	987	Zones de restauration de la défense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138			342					
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		Jeune entreprise innovante (44 septies A)		981	989	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	991												
Dont ZFANG (44 quaterdecies)		Investissements outre-mer		345	344	Créance due au report en entrée du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			350							
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							993	Zone de développement prioritaire (44 septidécies)											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	44 400	354					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356									
	Déficits antérieurs reportables : *			dont imputés sur le résultat :									360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	44 400	372					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Quotidien

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : 2ME SasNéant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	26 200	482	4 000	484		486	30 200		30 200
TOTAL		490	26 200	492	4 000	494		496	30 200		30 200
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2ME Sas

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	
	780

II DÉFICITS REPORTABLES		Déficits imputés		983
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982		984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		860
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		870
				(870=984+860)

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995		

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)		380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	25 560
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	2 199
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid-Quadrax

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2021

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : 2ME Sas		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/07/2020	et clos le : 30/06/2021	Durée en nombre de mois 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOF-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	1
---	---

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3 0 0 6 2 0 2 1] N° SIRET [8 3 0 5 9 6 3 1 8 0 0 0 1 4]
 DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [ZME Sas]
 ADRESSE (voie) [5 chemin du Collet Rouge]
 CODE POSTAL [13700] VILLE [MARIIGNANE]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [M] Nom patronymique [ES SAIDI] Prénom(s) [Mohamed]
 Nom marital [] % de détention [70.00] Nb de parts ou actions [70]
 Naissance : Date [080787] N° Département [13] Commune [AIX EN PROVENC] Pays [FR]
 Adresse : N° [5] Voie [chemin du Collet Rouge]
 Code postal [13700] Commune [MARIIGNANE] Pays [France]

Titre (2) [Mme] Nom patronymique [MAIDA] Prénom(s) [Marjorie]
 Nom marital [ES SAIDI] % de détention [30.00] Nb de parts ou actions [30]
 Naissance : Date [081288] N° Département [13] Commune [AIX EN PROVENC] Pays [FR]
 Adresse : N° [5] Voie [chemin du Collet Rouge]
 Code postal [13700] Commune [MARIIGNANE] Pays [France]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 1

N° SIRET 8 3 0 5 9 6 3 1 8 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2ME Sas

ADRESSE (voie) 5 chemin du Collet Rouge

CODE POSTAL 13700 VILLE MARIGNANE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2 ME

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 5 Chemin du Collet Rouge 13700 MARIGNANE
RCS Aix en Provence 830 596 318

PROCÈS-VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE du 02 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un
Le deux décembre
À dix heures

Les actionnaires de la société par actions simplifiée 2 ME au capital de 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée par chaque membre de l'assemblée,

Monsieur Mohamed ES SAÏDI préside la séance en sa qualité de président de la société.
Madame Marjorie ES SAÏDI est nommée secrétaire de séance.

La feuille de présente révèle que les actionnaires présents ou régulièrement représentés détiennent la totalité des actions composant le capital social, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions conformément aux statuts et aux textes en vigueur.

Le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2021,
- le rapport du commissaire aux comptes,
- le rapport concernant les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Le président rappelle que l'inventaire, les comptes annuels ainsi que tous les documents prévus par la réglementation ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, pendant le délai de quinze jours précédant l'assemblée et que la société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

Sur sa demande, l'assemblée lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2021,
- quitus à la présidence,
- affectation des résultats,
- constatation et approbation des conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- rémunération de la présidence,
- prime de bilan,
- pouvoir en vue des formalités.

Le président donne lecture de son rapport. Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Après échanges et plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

La collectivité des actionnaires approuve le bilan, l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021, lesquels font apparaître un bénéfice de 36.924 €.

La collectivité des actionnaires constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du Code général des impôts.

La collectivité des actionnaires donne quitus entier et sans réserve au président pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

La collectivité des actionnaires décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 36.924 euros au poste 'Autres réserves'.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code général des impôts, le président précise qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, la collectivité des actionnaires approuve les conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Ce rapport sera porté au registre des assemblées générales en annexe au présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

La collectivité des actionnaires approuve la rémunération brute du président qui s'est élevée à la somme de 77.131 € au cours de l'exercice clos le 30/06/2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

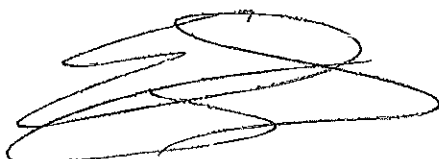
CINQUIÈME RÉOLUTION

La collectivité des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Mohamed ES SAÏDI



Marjorie ES SAÏDI

